



CCE DU 16 JUIN 2011

une partie de domino de la politique ~~SOCIAL~~ menée au ...

RAPPORT D'EXPERTISE SUR LES COMPTES 2010 DE LCL ET DE L'ANALYSE DU PLAN MOYEN TERME

D'entrée de jeu, l'expert mandaté par le CCE annonce qu'aux vues des résultats financiers et des données sociales, les efforts des salariés n'ont pas été récompensés. La Direction s'étrangle !

Sur la politique sociale, l'expert nous rappelle qu'en 5 ans les effectifs de LCL ont fondu de 20%, passant de 25.819 salariés à 20.640 au 31.12.10. Cette baisse est intégralement due aux plans sociaux et principalement aux accords sur les départs en préretraite (plan 2006/2007 validé par la CFDT et au plan 2008/2010 validé par le SNB, la CFTC et FO-LCL).

Ces baisses d'effectifs, outre le fait qu'elles ont entraîné la dégradation de nos conditions de travail, ont également des conséquences non négligeables dans le cadre des œuvres sociales du CCE-LCL.

Un zoom sur la politique salariale a été réalisé. L'expert ne peut que confirmer le fait que les augmentations individuelles ont principalement bénéficié aux managers. A titre d'exemple, 73% des DGA ont été augmentés, leur salaire moyen est passé de 44.373€ en 2008 à 46.264€ en 2010, hors bonus et prime exceptionnelle « Paillassot » !

LCL pour s'assurer de leur soutien inconditionnel –et leur faire oublier les conditions de travail déplorables dans lesquelles ils nous font exercer notre métier- veille à les récompenser.

Sur le Plan Moyen Terme, l'expert indique que ce dernier n'est pas finalisé, qu'il s'agit plus d'une feuille de route que d'un projet d'entreprise. Selon lui, son atteinte paraît improbable, tant en terme de PNB qu'en terme d'économies.

D'ailleurs à ce sujet nous restons sur notre faim, car nous n'avons pas obtenu de réponses précises à notre interrogation sur le coefficient d'exploitation.

En effet, comment expliquer que le PMT prévoit au 31.12.13 un coefficient d'exploitation de 63,9%, alors que le Groupe CASA annonce qu'au 31.12.14 le coefficient d'exploitation de LCL doit être de 61,3%, soit une baisse de 2,6% en un an, alors qu'il ne l'aura été que de 1,4% en trois ans !

Certains « partenaires sociaux » ont paru surpris par les propos de l'expert et, ont souhaité obtenir de la Direction plus d'informations. Anne Broches a catégoriquement refusé d'en donner plus, car comme elle l'a rappelé, ce travail sur « centricité 2013 » l'a été sur sa proposition validée, à l'exception de la CGT qui voulait une mission spécifique, par l'ensemble des syndicats !

Ce nouvel épisode, a été pour nous l'occasion de rappeler aux représentants des salariés de se méfier quand, sans qu'ils le demandent la Direction, accorde quelque chose. Cette mission, n'avait qu'un seul but, faire échec à la demande formulée par la CGT d'une étude plus approfondie du projet, qui à première lecture ne tenait pas la route. L'expert nous conforte dans notre analyse première



PRESENTATION DES COMPTES 2010
DU CCE PAR L'EXPERT COMPTABLE :

**LE DEFICIT S'ELEVE A
166.000€**

Comme rappelé plus haut la politique « anti-sociale » menée par la Direction fait que la subvention versée au CCE baisse chaque année. Entre 2008 et 2010, les salaires au LCL ont baissé de 26,9 millions d'euros. Ce sont **560.000€** de moins que LCL verse pour les œuvres sociales.



**PROCHAIN CCE A PARIS
LE 05 JUILLET 2011**

REJOIGNEZ & ADHÉREZ À LA

CGT LCL SUR



brefinfoscgt.org

Contact CGT LCL



02 35 54 73 55

cgtlecreditlyonnais@gmail.com

Lotus

csr-rs_cgt_de-no@lcl.fr

A LA FERMETURE DES MAISONS DE VACANCES DU CCE



fermetures définitives

et d'autres

RAPPORTS DES COMMISSIONS ECOFI ET ACTIVITES VACANCES, SESSION DE MAI 2011

La baisse des subventions perçues par les Elus pour les œuvres sociales (maisons de vacances, activités CE, etc.) fait que l'équipe en charge de la gestion a engagé des pistes d'économies.

Après avoir validé la fermeture de la maison de vacances d'Orbey, le centre jeunes de Chevenoz, les membres du SNB, de la CFDT et de FO-LCL se prononcent pour la fermeture de la Maison de Vacances de La Brosse Monceaux et du Centre Jeunes de Champlitte.

Le CCE Vacances propose la rubrique « 18/25 ans » à destination des jeunes salariés et enfants de CLP. Ce produit permet de leur faire bénéficier de voyages à un prix intéressant et également de promouvoir les maisons de vacances du CCE. Au nom des économies, une majorité se dégage pour la supprimer.

AVIS SUR LE PROJET DE RESTITUTION DE LA MAISON DE VACANCES DE LA BROSE MONCEAUX

Le CCE émet un avis favorable à la restitution de la Brosse Monceaux avec 14 voix (SNB) pour, 13 contre (CGT, FO et CFTC) et 10 Refus de vote (CFDT).

Les gestionnaires vont devoir assurer la gestion sociale des 22 salariés de la Brosse !

AVIS SUR LE PROJET DE RESTITUTION DU CENTRE JEUNES DE CHAMPLITTE

Le CCE émet un avis favorable à la restitution du centre de Champlitte avec 14 voix (SNB) pour, 13 contre (CGT, FO et CFTC) et 10 Refus de vote (CFDT).

Les gestionnaires vont devoir assurer la gestion sociale du salarié qui y exerce.

AVIS SUR LA SUPPRESSION DE LA RUBRIQUE « SPECIAL 18/25 ANS »

Le CCE émet un avis favorable à la suppression de la rubrique « spécial jeunes » avec 24 voix Pour (SNB et CFDT) et Contre : 13 (CGT, FO et CFTC). **L'ensemble des salariés du LCL et les enfants des CLP apprécieront.**

AVIS SUR LE BILAN SOCIAL D'ENTREPRISE 2010

Comme l'an passé, la CGT intervient et rappelle que les indicateurs et données qui doivent être au Bilan Social sont codifiés par l'article R2323-17 du Code du Travail.

Ainsi, le document présenté aux Elus est tout sauf un bilan social, car de nombreux « indicateurs » sont dissimulés par la DRH au niveau national. Il s'agit principalement des indicateurs 46 sur la santé au travail.

De plus, le manque de dialogue social prôné par la DRH fait que **les procédures judiciaires explosent passant de 57 en 2008 à 323 en 2010.** La Loi fait obligation à l'employeur de préciser la nature du différend et, le cas échéant, de la solution qui y a mis fin. La Direction reste muette !

La discrimination introduite par la DRH sur les médailles du travail, fait que 7.000 salariés sont lésés et donc susceptibles d'engager une action juridique. Il en est de même pour les jours de fractionnement, etc.

Comme l'an passé, le CCE a émis un avis défavorable sur le document intitulé « Bilan Social ».

Contre : CGT – CFDT – SNB / Abstention : CFTC / Ne prend pas part au vote : FO

QUESTIONS DIVERSES

La CGT rappelle à la Direction et aux autres élus, sa revendication juste et réaliste de voir accorder à l'ensemble des salariés une augmentation mensuelle de salaire de 200€.

Nous intervenons également sur la problématique des transports individuels dans les régions où, les salariés sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel. La CGT demande le bénéfice pour ces salariés d'une prime « transport » (200€ nets d'impôts). A défaut, nous invitons la Direction de revisiter la prime complémentaire de transport versée aux salariés. A titre d'exemple nous citons l'agglomération de Bourges qui a dépassé les 100.000 habitants, sans que LCL ne concrétise cela sur les bulletins de paie de nos collègues.

A suivre...